

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 632**18 juin 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Agro-Dyn Lux, GmbH, Diekirch | 30319 | Midas Asset Management S.A., Luxembourg | 30332 |
| Arfo Participations S.A.H., Moutfort | 30327 | Mineral Futures S.A., Luxembourg | 30323 |
| Arfo, S.à r.l., Moutfort | 30328 | Morley International Fund, Sicav, Luxembourg | 30328 |
| Audubon Europe, S.à r.l., Münsbach | 30321 | Novellus, Sicav, Luxembourg | 30327 |
| Aviva Alternative Funds, Sicav, Luxembourg | 30320 | Pharmatec S.A., Strassen | 30307 |
| Aviva Corporate Services S.A., Luxembourg | 30319 | Pink Ocean Finance S.A., Luxembourg | 30304 |
| Aviva Funds, Sicav, Luxembourg | 30320 | Planck & Co Holding S.A., Bigonville | 30310 |
| Aviva Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg | 30330 | Protex Finance S.A., Luxembourg | 30310 |
| Café des Sports Eischen, S.à r.l., Luxembourg | 30335 | Ribelux S.A., Weiswampach | 30326 |
| Camelia A.G., Luxembourg | 30318 | Rose Velte S.A., Wiltz | 30322 |
| Camelia A.G., Luxembourg | 30318 | Safe Side Holding S.A., Luxembourg | 30308 |
| Clariden, Sicav, Luxembourg | 30310 | Safe Side Holding S.A., Luxembourg | 30308 |
| Cofthi S.A., Luxembourg | 30318 | Safe Side Holding S.A., Luxembourg | 30308 |
| Communication & Média S.A., Luxembourg | 30327 | Safe Side Holding S.A.H., Luxembourg | 30309 |
| Company-Harbor Soparfi S.A., Crendal | 30327 | Safe Side Holding S.A.H., Luxembourg | 30309 |
| Delta Lloyd Management Company S.A., Luxembourg | 30321 | Scaba, S.à r.l., Dorscheid | 30320 |
| Doncols Business Center S.A., Doncols | 30318 | Sedep S.A., Crendal | 30326 |
| Doncols Business Center S.A., Doncols | 30318 | Slina Lux S.A., Doncols | 30308 |
| Electro Pinto, S.à r.l., Diekirch | 30320 | Société Civile Immobilière Servais, Luxembourg | 30309 |
| Europe Reinsurance S.A., Münsbach | 30303 | Spartiax Development S.A., Luxembourg | 30335 |
| European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., Luxembourg | 30331 | Spartiax Development S.A., Luxembourg | 30336 |
| Festival Broadcasting Services S.A. & Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 30322 | T.C.D.A. Stembert S.A., Luxembourg | 30304 |
| Festival Broadcasting Services S.A., Luxembourg | 30322 | Tenos S.C.I., Luxembourg | 30305 |
| Finance & France S.A., Luxembourg | 30298 | Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Echternach | 30329 |
| Foyer International, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie S.A., Luxembourg-Kirchberg | 30329 | Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Echternach | 30329 |
| Free 2 Roam, S.à r.l., Contern | 30319 | Univerdi S.A., Crendal | 30307 |
| Gamma Holdings S.A., Luxembourg | 30290 | V.B.D. Letzebuerg S.C., Luxembourg | 30326 |
| Gamma Holdings S.A., Luxembourg | 30290 | VSS YBR (LH1), S.à r.l., Luxembourg | 30291 |
| Gamma Holdings S.A., Luxembourg | 30290 | VSS YBR (LH2), S.à r.l., Luxembourg | 30311 |
| Gamma Holdings S.A., Luxembourg | 30290 | Willerfunds Management Company S.A., Luxembourg | 30330 |
| Immofinanz S.A., Luxembourg | 30333 | (The) World Equity Fund Advisory Company S.A., Luxembourg | 30332 |
| Immofinanz S.A., Luxembourg | 30333 | (The) World Equity Fund Advisory Company S.A., Luxembourg | 30333 |
| Immofinanz S.A., Luxembourg | 30333 | (The) World Equity Fund, Sicav, Luxembourg | 30322 |
| KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg | 30319 | (The) World Equity Fund, Sicav, Luxembourg | 30330 |
| Luxpresso Systems S.A., Luxembourg | 30329 | WP Luxco II, S.à r.l., Luxembourg | 30334 |
| Midas Asset Management S.A., Luxembourg | 30328 | WP Luxco II, S.à r.l., Luxembourg | 30335 |

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.904.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg
en date du 20 avril 2004 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées pour 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été renouvelé pour une période de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 20 avril 2004 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour GAMA HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033989.3/768/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.904.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(033975.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.904.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(033964.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.904.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(033967.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

VSS YBR (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.433.

STATUTES

In the year two thousand four, the first day of April.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, L.P., a Delaware limited partnership, with its registered office at 350 Park Avenue, NY, NY 10022,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 1 April, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered Office**Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of VSS YBR (LH1), S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

* carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

* establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

* take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

* borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate Capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by at least one manager, and in case of plurality of managers, by a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders. The Board of Managers may appoint a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by two managers.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting. The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

An manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the managers present or represented at the meeting. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI. - Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing Law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to and fully pays up in cash the 500 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from 1 April 2004 to 31 December 2004.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

(a) Setting of the number of managers at two and appointment of the following two managers for an unlimited period of time:

* Mr Marco Sodi, Private Equity Investment, Managing Member of VS&A EQUITIES III LLC, the General Partner of VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, LP and VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, LP, residing at 27 Pembridge Crescent, London W11 3DS, United Kingdom; et

* HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 174 route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50.984, to be represented by Ms Kristel Segers.

(b) Setting of the registered office of the Company at 174 route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, L.P., une société en commandite de droit du Delaware, avec siège social au 350 Park Avenue, NY, NY 10022,

ici représentée par M^e Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2004,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée, laquelle est constituée en vertu du présent acte.

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège**Art. 1^{er}. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination VSS YBR (LH1), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

* accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

* créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; elle peut également acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

* prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

* emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social**Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Partage des bénéficiaires

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle approbation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gérance - Représentation**Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant, et en cas de pluralité de gérants, par un Conseil de Gérance, désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins deux gérants.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance

8.11 Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatives dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des Comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit et libère entièrement en numéraire les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit comme suit:

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le 1^{er} avril 2004 et se terminera le 31 décembre 2004.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

(a) Fixation du nombre des gérants à deux et nomination des deux gérants suivants pour une période indéterminée:

* M. Marco Sodi, Private Equity Investment, Managing Member of VS&A EQUITIES III LLC, the General Partner of VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, LP and VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, LP demeurant au 27 Pembridge Crescent, Londres W11 3DS, Royaume-Uni; et

* HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 174 route de Longwy à L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 50.984, représentée par Mme Kristel Segers.

(b) Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 174 route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et, à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 83, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(034409.3/211/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FINANCE & FRANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.455.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifteenth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company (société anonyme) THAMESLINE INVESTMENTS, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

2.- The company (société anonyme) ESSEXWAY INVESTMENTS, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Both are here represented by Mrs Manuela D'Amore, juriste, employee, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of FINANCE & FRANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Special dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on the 31st of December 2004.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|--|-------|
| 1.- The company (société anonyme) THAMESLINE INVESTMENTS, prenamed, three hundred and ten shares | 310 |
| 2.- The company (société anonyme) ESSEXWAY INVESTMENTS, prenamed, two thousand seven hundred and ninety shares | 2,790 |
| Total: three thousand one hundred shares | 3,100 |

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Fabio Mazzoni, director of companies, born in Ixelles (Belgium), on the 20th of January 1960, professionally residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - b) Mrs Géraldine Schmit, private employee, born in Messancy (Belgium), on the 12th of November 1969, professionally residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - c) Mr Christophe Davezac, private employee, born in Cahors (France), on the 14th of February 1964, professionally residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
3. Has been appointed statutory auditor:
The limited liability company WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 74.623.
4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2009.
5. The registered office of the corporation is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme THAMESLINE INVESTMENTS, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- 2.- La société anonyme ESSEXWAY INVESTMENTS, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Les deux sont ici représentées par Madame Manuela D'Amore, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de FINANCE & FRANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1.- La société anonyme THAMESLINE INVESTMENTS, prédésignée, trois cent dix actions | 310 |
| 2.- La société anonyme ESSEXWAY INVESTMENTS, prédésignée, deux mille sept cent quatre-vingt-dix actions | 2.790 |
| Total: trois mille cent actions | 3.100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Fabio Mazzone, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - b) Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - c) Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né à Cahors (France), le 14 février 1964, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.623.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D'Amore, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2004, vol. 526, fol. 75, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2004.

J. Seckler.

(034699.3/231/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 56.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(034148.3/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

T.C.D.A. STEMBERT, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 12, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 98.178.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Lesage, consultant, demeurant à demeurant au 27, rue Boverie, Verviers (Belgique), dûment représenté par Monsieur Thierry Lesage, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2003,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme T.C.D.A. STEMBERT, ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Théodore Eberhard, non encore inscrite au registre de commerce de Luxembourg, a transféré son siège social de la Belgique vers le Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2003, non encore publié.
- que le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents (62.500,-) euros, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,
- qu'il est devenu propriétaire de la totalité des actions et qu'il a décidé de dissoudre la société,
- que par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat,
- que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif qui consiste essentiellement en des créances de la société envers lui-même et que ces créances se trouvent immédiatement éteintes par compensation par l'effet de la présente dissolution anticipée,
- qu'il a été dûment pourvu au paiement de tout le passif de la société à l'égard des tiers,
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat,
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société 12 rue Théodore Eberhard à Luxembourg.

Puis le comparant présente au notaire le registre des actions qui est clôturé.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Lesage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(034344.3/211/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

PINK OCEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.047.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 22 décembre 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la période du 13 juillet 2001 au 31 décembre 2002 ainsi que pour la non-tenu de l'assemblée à la date statutaire;

4. L'Assemblée acte la démission en date du 22 décembre 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens, licencié en Sciences Économiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034133.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TENOS S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg E 325.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Favara, gérant administratif, gestionnaire, né à Thionville (France), le 27 décembre 1961, demeurant au 5 Impasse des Ecoles, F-57330 Hettange-Grande;

ici représenté par Maître Karine Schmitt, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée, le 13 avril 2004.

2.- Monsieur David Muller, chef de cuisine, gérant technique, né à Thionville (France), le 12 janvier 1972, demeurant au 14 Victor Hugo, F-57700 Hayange;

ici représenté par Maître Karine Schmitt, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée, le 13 avril 2004.

3.- Monsieur Emmanuel Muller, manager, assistant cuisinier, né à Thionville (France), le 18 avril 1969, demeurant au 14 Victor Hugo, F-57700 Hayange;

ici représenté par Maître Karine Schmitt, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée, le 13 avril 2004.

4.- Monsieur Patrick Muller, manager, assistant cuisinier, né à Thionville (France), le 6 mars 1968, demeurant au 14 Victor Hugo, F-57700 Hayange,

ici représenté par Maître Karine Schmitt, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée, le 13 avril 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: TENOS S.C.I., société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts d'intérêts. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts ont été souscrites par les associés comme suit:

| | |
|---|----|
| 1.- Monsieur Paul Favara, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts | 25 |
| 2.- Monsieur David Muller, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts | 25 |
| 3.- Monsieur Emmanuel Muller, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts | 25 |
| 4.- Monsieur Patrick Muller, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts | 25 |

Total: cent parts d'intérêts 100

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est expressément reconnu par le notaire soussigné.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elle ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêts, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêts et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle d'un gérant. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentés comme il est dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est établi au 20 de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Favara, gérant administratif, gestionnaire, né à Thionville (France), le 27 décembre 1961, demeurant au 5 Impasse des Ecoles, F-57330 Hettange-Grande.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Schmitt, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2004, vol. 885, fol. 17, case 6. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2004.

J.J. Wagner.

(034419.3/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

PHARMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 27, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 65.365.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 21 avril 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, Didier Dupont, représentant médical, demeurant au 9 avenue du 12 septembre 1944, 57330 Hettange-Grande (France) et William Collette, représentant médical, demeurant au 27 rue du Bois, L-8009 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs Didier Dupont, représentant médical, demeurant à Hettange-Grande (France), et Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 21 avril 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Messieurs Didier Dupont et Gabriel Jean ont été élus aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; ils auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour PHARMATEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033994.3/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

UNIVERDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 91.981.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 22 octobre 2003 à 13.00 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme UNIVERDI S.A.

1. La société 3 M INVEST INC avec siège social 2895 Biscayne Boulevard P.O. Box 339 à 33 137 4537 Miami, Floride, Etats-Unis, inscrite à Dover, Delaware, sous le numéro 0208186, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Martine Navez, née à Charleroi (Belgique) le 11 mai 1958, demeurant 46, Circuit de la Clairière à B-7331 Saint-Ghislain (Belgique),

2. Madame Claudine Lebrun, née à Vendin-Le-Vieil (France) le 6 mars 1956, demeurant 26 A Rue de Bermerain à F-59200 Famars (France),

3. Monsieur Marc Liberton, né à Nivelles (Belgique) le 2 février 1945, demeurant 45/3 Boulevard Audent à B-6000 Charleroi (Belgique).

Lesquels membres présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Avec l'accord des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué la société 3 M INVEST INC, préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Crendal, le 22 octobre 2003.

3M INVEST INC / C. Lebrun / M. Liberton

M. Navez

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. DSO-AK00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901619.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

SLINA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R. C. Diekirch B 96.575.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 15 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme SLINA LUX S.A.

1. Monsieur Nouredine Zemni, grossiste en plantes et fleurs, né le 12 mars 1952 à Beja (Tunisie), demeurant rue de Lennik 976 à B-1602 Vlesenbeek (Sint-Pieters-Leeuw),

2. Madame Pia De Smul, grossiste en plantes et fleurs, née le 29 janvier 1947 à Deinze, demeurant Rue de Lennik 976 à B-1602 Vlesenbeek (Sint-Pieters-Leeuw),

3. Monsieur Slim Zemni, demandeur d'emploi, né le 2 novembre 1979 à Berchem-Sainte-Agathe, demeurant Avenue Clémenceau 5 à B-1070 Anderlecht,

4. Madame Ann Van Hauwermeiren, vendeuse, née le 17 août 1968 à Deinze, demeurant Bevrijdingslaan 85 à B-9200 Dendermonde,

5. Mademoiselle Nadia Zemni, étudiante, née le 19 janvier 1981 à Berchem-Sainte-Agathe, demeurant Rue de Lennik 976 à B-1602 Vlesenbeek (Sint-Pieters-Leeuw).

Lesquels membres présents respectivement intervenus dans la constitution, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Avec l'accord des actionnaires, ils ont désigné administrateurs-délégués Monsieur Nouredine Zemni et Madame Pia De Smul, prénommés, chargés de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par leur seule signature.

Fait à Doncols, le 15 octobre 2003. N. Zemni / P. De Smul / S. Zemni / A. Van Hauwermeiren / N. Zemni.
Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2003, réf. DSO-AJ00194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901617.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

**SAFE SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.297.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(034055.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**SAFE SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(034061.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**SAFE SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(034064.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**SAFE SIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.297.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2000 de la Société que les pertes reportées de la société, y compris les pertes de l'exercice 2000, atteignent 75% du capital social.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2001 de la Société que les pertes reportées de la société, y compris les pertes de l'exercice 2001, atteignent 75% du capital social.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2002 de la Société que les pertes reportées de la société, y compris les pertes de l'exercice 2002, atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

F. Mazzoni

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034057.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**SAFE SIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.297.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2004

Cinquième résolution

Le renouvellement des mandats des administrateurs Madame Géraldine Schmit, Monsieur Benoît Georis et Monsieur Fabio Mazzoni, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2006 est accepté.

Pour la société

F. Mazzoni

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034048.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

Il a été décidé que:

- les Associés approuvent les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils leur sont présentés par les Gérants,

- donner décharge pleine et entière aux Gérants, M. Ricardo Portabella Peralta et Mme Sandra Pasti, et au Réviseur d'entreprise, HRT REVISION, pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé,

- renouveler les mandats des Gérants et du Réviseur d'entreprise pour une durée d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS

S. Pasti

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034161.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

PLANCK & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R. C. Diekirch B 95.800.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 10 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme PLANCK & CO HOLDING S.A.

1. Madame Sophie Darche, demeurant à B-6880 Bertrix, Rue des Mésanges 7.
2. Madame Chantal Pletinckx, demeurant à L-9647 Doncols, Chemin des Douaniers 6.
3. Monsieur Fabian Vanbergen, demeurant à B-4860 Wegnez Pepinster, Grand Ry 117.

Lesquels membres présents respectivement intervenus dans la constitution, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Avec l'accord des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Fabian Vanbergen, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Bigonville, le 10 septembre 2003.

S. Darche / C. Pletinckx / F. Vanbergen.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901618.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

PROTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.080.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S. à r.l. et PROCEDIA, S. à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour PROTEX FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033981.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CLARIDEN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.507.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 15th April 2004

- Messrs Beat Wittmann, Walter Gerig, Daniel Kornmann, Fabrice Vallat, Rafik Fischer and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year.

- The mandate of KPMG AUDIT as Authorised Independent Auditor is reconfirmed.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2004

- Messieurs Beat Wittmann, Walter Gerig, Daniel Kornmann, Fabrice Vallat, Rafik Fischer et André Schmit sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

- Le mandat de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises agréé est confirmé à nouveau.

Certifié sincère et conforme

Pour CLARIDEN SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034193.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

VSS YBR (LH2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.434.

STATUTES

In the year two thousand four, the first day of April.
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P. a Delaware limited partnership, with its registered office at 350 Park Avenue, NY, NY 10022,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 1 April, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered Office**Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of VSS YBR (LH2), S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

* carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

* establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

* take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

* borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate Capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by at least one manager, and in case of plurality of managers, by a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders. The Board of Managers may appoint a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by two managers.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting. The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

An manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the managers present or represented at the meeting. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of Shareholders

Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI. - Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorize the payment of interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing Law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to and fully pays up in cash the 500 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from 1 April 2004 to 31 December 2004.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

(a) Setting of the number of managers at two and appointment of the following two managers for an unlimited period of time:

* Mr Marco Sodi, Private Equity Investment, Managing Member of VS&A EQUITIES III LLC, the General Partner of VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, LP and VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, LP, residing at 27 Pembridge Crescent, London W11 3DS, United Kingdom; et

* HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 174 route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50 984, to be represented by Ms Kristel Segers.

(b) Setting of the registered office of the Company at 174 route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., une société en commandite de droit du Delaware, avec siège social au 350 Park Avenue, NY, NY 10022,

ici représentée par M^e Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2004,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée, laquelle est constituée en vertu du présent acte.

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination VSS YBR (LH2), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

* accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

* créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; elle peut également acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

* prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

* emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Partage des bénéfices

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle approbation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gérance - Représentation

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant, et en cas de pluralité de gérants, par un Conseil de Gérance, désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins deux gérants.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance

8.11 Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Verification des Comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit et libère entièrement en numéraire les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit comme suit:

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le 1^{er} avril 2004 et se terminera le 31 décembre 2004.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

(a) Fixation du nombre des gérants à deux et nomination des deux gérants suivants pour une période indéterminée:

* M. Marco Sodi, Private Equity Investment, Managing Member of VS&A EQUITIES III LLC, the General Partner of VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, LP and VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, LP demeurant au 27 Pembridge Crescent, Londres W11 3DS, Royaume-Uni; et

* HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 174 route de Longwy à L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 50.984, représentée par Mme Kristel Segers.

(b) Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 174 route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et, à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(034412.3/211/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

CAMELIA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Signature.

(034109.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CAMELIA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.563.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 23 avril 2004

1) Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Maîtres Albert Wildgen, Pierre Metzler et François Brouxel, avocats demeurant à Luxembourg.

2) Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire AACO, S.à r.l., représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

3) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034113.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 96.158.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 19 mars 2004.

Signature.

(901614.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 96.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 19 mars 2004.

Signature.

(901615.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

COFITHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour COFITHI S.A.

R. Thillens

(034142.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

FREE 2 ROAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 87.876.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Signature.

(034107.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

AVIVA CORPORATE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 81.745.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 5.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs

M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre

M. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée Générale procède à l'allocation de 5% du profit net à la réserve légale.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033899.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

AGRO-DYN LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch.

R. C. Diekirch B 5.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 26 avril 2004, réf. DSO-AP00130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2004.

Signature.

(901605.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

KB LUX MONEY MARKET FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.357.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX MONEY MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(034179.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 15.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Gerald Holtham et Raoul Bachmann et la cooptation de Monsieur Alan Gadd et procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

M. Keith Jones, administrateur, Londres, Angleterre

M. André Elvinger, administrateur, Luxembourg

M. Marcel Ernzer, administrateur, Luxembourg

M. Alan Gadd, administrateur, Londres, Angleterre.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033893.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SCABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9833 Dorscheid.
R. C. Diekirch B 92.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 22 avril 2004, réf. DSO-AP00120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2004.

Signature.

(901606.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

ELECTRO PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch.
R. C. Diekirch B 99.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 23 avril 2004, réf. DSO-AP00125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2004.

Signature.

(901604.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

AVIVA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.335.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 11.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

Mr. William Gilson

Mr Neil Smith

Mr Marek Przybylski

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033891.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

AUDUBON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.221.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 29 mars 2004 que:

1. M. Robert R. Friedl, Vice Président-Finance and Chief Financial Officer de COLUMBUS McKINNON CORPORATION, né le 19 août 1954 à Antigo, Wisconsin, Etats-Unis 14228, demeurant au 140, John Hames Audubon Parkway, Amherst, NY 14228, Etats-Unis, a été nommé gérant de la catégorie A en remplacement de M. Robert L. Montgomery, gérant démissionnaire de la catégorie A. M. Robert R. Friedl est nommé pour une durée indéterminée.

2. M. Robert L. Montgomery a reçu décharge pour son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Münsbach, le 20 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034174.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 74.178.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 9.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs

M. Luc Vancamp, administrateur, Bruxelles, Belgique

M. Caspar Van Haften, administrateur, Bruxelles, Belgique

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée Générale procède à l'allocation de 5% du profit net à la réserve légale.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033868.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ROSE VELTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 5.884.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2004, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange

à l'adresse suivante:

L-9530 Wiltz, 39 Grand-Rue.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2004, réf. DSO-AO00266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901625.3/557/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 avril 2004.

THE WORLD EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.145.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2004

- M. Stelio Beltraminelli, Gianpaolo Caprotti, Serge D'Orazio, Jean-André Stammet et André Schmit sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme statutaire d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour THE WORLD EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034187.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FESTIVAL BROADCASTING SERVICES S.A. & CIE, S.E.C.S.,

Société en commandite simple (dissoute).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 63.092.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur de la Société en date du 29 mars 2004 que le siège social de la Société est transféré au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034080.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

FESTIVAL BROADCASTING SERVICES S.A., Société Anonyme (dissoute).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 63.018.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur de la Société en date du 29 mars 2004 que le siège social de la Société est transféré à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034088.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

MINERAL FUTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.435.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MINERAL FUTURES S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut émettre des obligations, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à USD 100.000,- (cent mille US Dollars), divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US Dollars) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à USD 1.000.000,- (un million de US Dollars) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions de USD 10,- (dix US Dollars) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 19 avril 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 10.000 (dix mille) actions comme suit:

| | |
|---|----------------|
| 1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.: | 9.999 actions |
| 2.- RAMLUX S.A.: | 1 action |
| Total: | 10.000 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 100.000,- (cent mille US Dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:

a) Monsieur Fons Mangel, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

- b) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.
 c) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Jamoigne (Belgique).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, A.Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, Vol. 20CS Fol. 97 Case 1. – Reçu 830,29 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

J. Elvinger.

(034405.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

RIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.

R. C. Diekirch B 97.029.

Réunion du Conseil d'Administration du 16 décembre 2003

Le Conseil d'Administration de RIBELUX S.A., agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, nomme comme administrateurs-délégués pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Markus Lentzen, commerçant, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Espeler 37A,

- Monsieur Hamid El-Sebaly, commerçant, demeurant à B-1000 Bruxelles, Place du Grand Sablon 39.

Weiswampach, le 16 décembre 2003.

M. Lentzen / H. El-Sebaly / H. Parmentier.

Enregistré à Diekirch, le 26 avril 2004, réf. DSO-AP00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901607.3/667/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

SEDEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 99.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 19 mars 2004.

Signature.

(901613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

V.B.D. LETZEBUERG, Zivilgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1524 Luxemburg, 14, rue Michel Flammang.

Nach der Anteilsübertragung vom 31. Dezember 2003 stellen sich die Beteiligungsverhältnisse wie folgt dar:

Frau Claire Vannier-Bouvier 60 Anteile

Herr Lol Duchscher 60 Anteile

Herr Ronald Weber 60 Anteile

Herr André Duchscher 60 Anteile

KARP KNEIP PARTICIPATIONS S.A. 60 Anteile

Gesamt: 300 Anteile

23. April 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034089.3/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 96.238.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 17 février 2004 à 15.00 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A.

1. La société CPEL SOPARFI S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Goerges Gerard demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14.

2. La société US MANAGEMENT INC, avec siège social à 33137-4537 Miami Floride, USA, 2865 Biscayne Boulevard n° 339, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Lucas Luca Pinazo, demeurant à B-4910 La Reid, Rue les Cours 236 B.

3. Monsieur Georges Gerard, demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14.

Lesquels membres présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué la société US MANAGEMENT INC, préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Crendal, le 17 février 2004.

Pour US MANAGEMENT INC / Pour CPEL SOPARFI S.A. / G. Gerard

L. Luca Pinazo / G. Gerard / -

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. DSO-AO00404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901616.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 avril 2004.

COMMUNICATION & MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

(034067.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ARFO PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 40.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(034070.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

NOVELLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour NOVELLUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(034180.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.614.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 16.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

M. Robert Falcon, administrateur, Luxembourg
M. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre
M. William Gilson, directeur général, Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal Department

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033925.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

MIDAS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 39.025.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2004 a renouvelé pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004, les administrateurs suivants:

- Monsieur Ernest Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Garnich,
- Monsieur Michel Reiter, employé privé e.r., demeurant à Strassen,
- Monsieur Jean-Claude Thoma, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Bridel.

Révision externe

L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2004 a nommé pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004, la société de révision externe suivante:

- COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, Luxembourg.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le résultat de EUR 1.196,40.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034270.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

ARFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 36.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(034073.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 92.762.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Signature.

(901627.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 avril 2004.

TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 92.762.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2004:

- Monsieur Adlai McMillan Pate III, avec adresse professionnelle à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique), Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur J. W. Hopkins, avec adresse professionnelle à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

- Mrs. Susan G. Pate, avec adresse professionnelle à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2004:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901626.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 avril 2004.

LUXESPRESSO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 88.618.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(034076.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**FOYER INTERNATIONAL, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 53.682.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL,

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.

M. Dell / F. Tesch

Administrateur / Président

(034382.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

AVIVA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.163.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 6 avril 2004 à 14.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2003 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

M. Cesare Brugola, administrateur, Milan, Italie

M. Ian Ainscow, administrateur-délégué, Londres, Angleterre

M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

La distribution d'un dividende de 66,48 EUR par part a été approuvée.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033904.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

THE WORLD EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE WORLD EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(034182.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 23.561.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2004

- de réélire Monsieur Michael Hobson comme Président du Conseil d'Administration, Messieurs Riccardo Zanon et Raymond Heche comme Administrateurs-Délégués et Messieurs S.A.R. le Prince Amedeo di Savoia Duca d'Aosta, Edgardo Potoukian, Christer A. Arnäck, Lord Charles Cecil, Ernesto Porro, Massimiliano Zanon, Massimo Zanon, André Schmit et Pierre-Yves Pernet en qualité d'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Lucio Zanon en tant qu'Administrateur.

Certifié sincère et conforme

Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY

A. Schmit

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034185.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

EUROPEAN CORPORATE RESEARCH AGENCY (ECRA) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.617.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of April.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company («société anonyme») EUROPEAN CORPORATE RESEARCH AGENCY (ECRA) S.A., with registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 93.617, incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of January 2003, published in the Mémorial C number 619 of the 6th of June 2003, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 26th of May 2003, published in the Mémorial C number 697 of the 2nd of July 2003.

The meeting is presided by Mr Christian Bühlmann, companies director, residing at Mamer.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Kremer, private employee, residing at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the third paragraph of article four of the articles of incorporation to give it the following wording:

«The company shall render administrative and accounting services, at the exclusion of any domiciliation activity and of any activities to fall within the professions of qualified accountant and of economic council.»

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the third paragraph of article four of the articles of incorporation to give it the following wording:

«Art. 4. Third paragraph.

The company shall render administrative and accounting services, at the exclusion of any domiciliation activity and of any activities to fall within the professions of qualified accountant and of economic council.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and seventy-five euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN CORPORATE RESEARCH AGENCY (ECRA) S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 697 du 2 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Kremer, employé privé, demeurant à Junglinster.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification du troisième alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra prêter des services administratifs et de comptabilité, à l'exclusion de toute activité de domiciliation et de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.»

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. Troisième alinéa.

La société pourra prêter des services administratifs et de comptabilité, à l'exclusion de toute activité de domiciliation et de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent soixante-quinze euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, A. Thill, C. Kremer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2004, vol. 526, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2004.

J. Seckler.

(034414.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(034183.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

MIDAS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 39.025.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05158 et AP/05160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

(034274.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.146.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2004

- Le bénéfice de 73.940,81 EUR est reporté à nouveau.
- Messieurs Giovanni Merighi, André Schmit et Jean-André Stammet sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.
- DELOITTE S.A., Luxembourg est réélue en tant que Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2007.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034191.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

IMMOFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 86.809.

—
Démission

G.T. IMMOBILIER S.A. informe par la présente qu'elle démissionne pour diverses raisons avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

A.S. Garros

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034215.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

IMMOFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 86.809.

—
Alain S. Garros informe par la présente qu'il démissionne pour diverses raisons avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société.

Il va de soi que le poste d'administrateur-délégué est abandonné en même temps.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

A.S. Garros

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034217.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

IMMOFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 86.809.

—
GRAHAM TURNER (LUXEMBOURG) S.A. informe par la présente qu'elle démissionne pour diverses raisons avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

A.S. Garros

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034219.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

WP LUXCO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.398.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of April.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

The undersigned WP INTERNATIONAL HOLDINGS I LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP LUXCO II, a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B 87.398, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 27 July 2002, number 1137.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 February 2004, published in the Mémorial C number 331 of 24 March 2004,

duly represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 27 April 2004, in New York (USA),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company to Luxembourg
 2. Subsequent amendment of article 5 first sentence of the articles of incorporation as follows:
Art. 5.- first sentence: 'The registered office of the Company is established in Luxembourg.'
 3. Miscellaneous
- and has taken the following resolutions:

First Resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the Company, with effect as of the date hereof, to the following address: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second Resolution

As a consequence of the above-mentioned transfer of the registered office, article 5 first sentence of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 5.- First sentence: «The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg);

a comparu:

WP INTERNATIONAL HOLDINGS I LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant la seule actionnaire de WP LUXCO II, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 87 398, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2002, numéro 1137. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 331 of 24 March 2004,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous sein privé donnée le 27 avril 2004, à New York (USA).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société à Luxembourg.
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.- Première phrase: «Le siège social est établi à Luxembourg.»

3. Divers

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le seul associé décide de transférer le siège social de la société avec effet à ce jour à l'adresse suivante: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de ce transfert de siège social, la première phrase de l'article 5 est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.- Première phrase: «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2004, vol. 885, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(034316.3/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

WP LUXCO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(034320.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

CAFE DES SPORTS EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8467 Luxembourg, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 70.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

(034289.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.284.

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 89.284 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1635 du 14 novembre 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions ayant eu une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est

régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de quatre cent soixante-huit mille euros (EUR 468.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), avec émission correspondante de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-huit mille euros (EUR 468.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de cinq cents mille euros (EUR 500.000,-), avec émission correspondante de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite par la société TRUMACO INTERNATIONAL INC, ayant son siège social à Panama, République de Panama, et entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et compte tenu du dépassement du montant jusqu'à concurrence duquel le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à . . .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, vol. 20CS, fol. 89, case 2. – Reçu 4.680 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

J. Elvinger.

(034331.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.284.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

(034335.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.